

CORONAVIRUS - COVID 19

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER VOUS INFORME

Dans ce contexte d'épidémie de coronavirus et de confinement, une attention toute particulière doit être portée aux personnes en situation de fragilité. Nous vous communiquons ci-après des éléments d'informations et des pistes d'actions pour répondre au mieux aux questions et attentes de vos publics.

LES SAAD - SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Les SAAD sont des ressources indispensables pour de nombreuses personnes ayant peu ou pas d'autonomie. Dans cette crise sanitaire, les ressources humaines des SAAD sont moindres. De fait, leurs missions se concentrent sur les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à toilette, à l'habillage et déshabillage, aide aux courses...), le ménage n'étant plus actuellement considéré comme prioritaire.

Pour accompagner ces SAAD, il serait également utile que toutes les mairies réalisent une action de suivi téléphonique auprès des personnes isolées ou en situation de fragilité. Il s'agit d'activer le dispositif similaire mis en place lors des périodes de fortes chaleurs ou de canicule.

Le service MAIA, qui gère les situations complexes pour les personnes âgées, élargit son accompagnement auprès des personnes en situation de handicap fragiles ou isolées.

DIRECTION DE L'AUTONOMIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL / MDPH : différentes situations et demandes (hors COVID 19)

Ce qui peut-être fait pour les personnes âgées ou personnes en situation de handicap à domicile ou personnes en situation de fragilité et/ou isolées :

- ▶ **Contacts téléphoniques** réguliers effectués **par les mairies**, sur la base des listes de la période de canicule.
- ▶ **Contacts téléphoniques** réguliers effectués **par les plateformes de téléassistance** auprès de leurs bénéficiaires.
- ▶ En cas de **situation pouvant engendrer un risque immédiat** pour le maintien à domicile ou nécessitant la mise en place de prestataires, contacter Vivre autonome 41 par mail : **vivre.autonome41@departement41.fr** ou au 02 54 58 43 79.

Au regard du nombre important d'appels, il convient de **privilégier le mail de Vivre autonome 41** en notant dans l'objet « **urgent** » qui redirigera vers la MAIA après analyse de la demande.



Conseil départemental de Loir-et-Cher

Hôtel du département - Place de la République - 41020 Blois Cedex

Tél. 02 54 58 41 41

www.departement41.fr



Pour les personnes âgées ou personnes handicapées accueillies en établissement ou prises en charge par un service d'aide à domicile :

- ▶ En cas de questions sur la **prise en charge, contacter directement l'établissement ou la structure**. Le directeur est chargé d'assurer l'information auprès de l'ARS et du conseil départemental.
- ▶ Pour des questions relatives aux **paiements de prestations**, contacter la **direction des solidarités** du conseil départemental par mail à **compta.solidarites@departement41.fr**
- ▶ Pour une demande **de droit en cours de traitement**, contacter **Vivre autonome 41** par mail à **vivre.autonome41@departement41.fr** ou au 02 54 58 43 79.
Au regard du nombre important d'appels, il convient de **privilégier le mail de Vivre autonome 41**.

ATTENTION : Pour les personnes fragiles atteintes par le **COVID 19**, le contact est à établir avec le **MÉDECIN TRAITANT**

Conseil départemental de Loir-et-Cher

Hôtel du département - Place de la République - 41020 Blois Cedex
Tél. 02 54 58 41 41
www.departement41.fr

